

Nom: _____
 Matricule: _____
 No lot: _____
 Date : _____

DEMANDE DE PERMIS POUR LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Il est de votre responsabilité d'assurer que les installations respectent en tout temps la réglementation en vigueur

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du demandeur: _____

Êtes-vous propriétaire: Oui _____ Non _____

Nom du propriétaire: _____

No de tel: _____

Adresse: _____

Numéro tel: _____ Courriel: _____

Adresse : _____

DÉTAILS DES TRAVAUX

Piscine creusé Piscine hors-terre Piscine démontable ou gonflable

ENTREPRENEUR:

Coût approximatif des travaux: _____

Date prévue du début des travaux: _____

Date prévue de fin des travaux: _____

Plan avec mesure ci-joint (obligatoire) OUI NON

CARACTÉRISTIQUE DE L'ENCEINTE (CLÔTURE)

Hauteur : _____

Matériaux : _____

Un objet sphérique de 10 cm de diamètre ne doit pas pouvoir passer à travers l'enceinte. La hauteur de l'espace situé entre le sol et l'enceinte doit être inférieure à 10 cm. La porte de l'enceinte doit se refermer et se verrouiller automatiquement et comporter un loquet situé du côté intérieur de l'enceinte.

IMPLANTATION

Toute piscine extérieure devra être située de façon à ce que la bordure extérieure du mur de la piscine, de sa paroi ou d'un patio surelevé soit au moins à **3 m de distance de tout ligne de propriété** et à une distance de **3 m de toute immeuble** ainsi qu'à une **distance minimale de 3 m** mesurées horizontalement du point de chute de tout fil aérien conducteur.

Dans l'éventualité de l'existence de canalisation souterraines collectives (services d'aqueduc, de téléphone, d'électricité), la limite de servitude est considérée comme étant la limite de propriété.

La piscine ne devrait pas se trouver à empiéter sur les champs d'épuration et ne pas nuire à l'accessibilité de la fosse septique.

CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PISCINE

PISCINE HORS-TERRE/ PISCINE DÉMONTABLE / PISCINE GONFLABLE

L'accès à la piscine s'effectuera de la façon suivante (cochez la case qui s'applique à vous) :

- Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
- Terrasse rattachée à la résidence dont la partie donnant accès à la piscine comporte une barrière d'une hauteur de 1,2 m (4pi) min. (2)
- Enceinte (deck) comportant une barrière/clôture d'une hauteur de 1,2 m (4pi) min.
- Porte avec système de fermeture et verrouillage automatique (obligatoire)



PISCINE CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte

L'accès à la piscine s'effectuera de la façon suivante (cochez la case qui s'applique à vous) :

- Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
- Porte avec système de fermeture et verrouillage automatique (obligatoire)

Plan d'implantation ci-joint (obligatoire)

IMPLANTATION

Toute piscine creusée ou enfouie de telle sorte que sa **paroi extérieure a une hauteur de moins de 1,2 m** mesurée à partir du niveau du sol, **doit être entourée** d'un mur ou d'une clôture sécuritaire et ornementale d'au moins 1,2 m de hauteur et d'au plus de 2 m de hauteur.

La clôture doit être munie de **portes se refermant et s'enclenchant de façon sécuritaire et pouvant être verrouillées**, de sorte à fermer complètement le périmètre de la piscine et à en contrôler l'accès. Cette clôture doit aussi agir comme barrière limitant tout accès direct de la résidence ou de tout autre espace ou bâtiment.

La clôture ne pourra d'aucune façon être situé à moins de 1,20 m des parois de la piscine.

Les espacements ou les ouvertures de la clôture ne doivent pas avoir un espacement supérieur à 5 cm.

Aux termes du présent article, une haie n'est pas considérée comme une clôture.

Des trottoirs d'une largeur minimum de 1 m doivent être construits autour de la piscine en s'appuyant sur la paroi de la piscine sur tout son périmètre.

Veillez fournir les informations suivantes:

PISCINE			
	Intérieure	Extérieure creusée	Extérieure hors-sol
Grandeur m/pi:			
Profondeur m/pi :			
Nombre de litres/ gallons d'eau			
Filtreur (à plus de 1 m)			
Distance de la rue			
Distance de la maison (à plus de 3m)			
Distance de la ligne latérale (à plus de 3m)			
Distance de la ligne arrière (à plus de 3m)			
Espace entre le sol et la cloture (moins de 10 cm)			
Espace libre vertical (moins de 10 cm)			
Espace libre horizontale (moins de 10 cm)			
La ou les portes seront-elles munies d'un verrou automatique?			
La ou les portes se refermeront-elles seules?			

**** L'inspecteur dispose d'un délai de 30 jours pour émettre ou refuser le permis de construction. Le délai court à partir de la date où l'inspecteur a reçu tous les documents requis par le présent règlement.**

inspecteur@strosaire.ca 819 752-6178 #2

Vous êtes branchés au réseau d'aqueduc? **IL N'EST PAS PERMIS** de faire le remplissage complet pour votre nouvelle installation de piscine ou de spa. Un camion citerne est requis. Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations. Merci de votre collaboration.